

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1002 décision n° 1002 du 12 novembre 1940

n° 1002

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 novembre 1940

Numéro JO

n° 528 du 30/11/1940

Date du numéro

30 novembre 1940

### TEXTE INTÉGRAL

Les auxiliaires dont les noms suivent sont licenciés pour compter du 1er janvier 1941 : M. Seniavine (Dimitri); M. Chimanski (Théodore). Ces agents auront droit au moment de leur licenciement à une indemnité calculée conformément aux règles fixées par l'article 6 de la décision du 17 mars 1938, au prorata du temps d'auxiliaire effectué dans l'Administration, savoir : M. Seniavine, 1 mois; M. Chimanski, 2 mois, Est rapportée la décision n° 856 du 24 septembre 1940, relative au licenciement de M. Seniavine.